

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 22 Présents : 12 Votants : 19</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUK, Catherine STARON, Elyane CLOP, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE</p> <p><b>Absents :</b> Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Françoise ROUBIN, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL et Ernest FRANCO</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Pascale TURMEL-LOTTEAU (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Pascale MILLOT HAUK), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Sébastien BLANC), et Ernest FRANCO (pouvoir donné à Véronique PROT)</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Sébastien BLANC</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-016  
SEANCE DU 14 MARS 2019**

**.OBJET : Adoption budget primitif 2019 - Budget communal**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
VU la délibération n°2019-009 en date du 14 mars 2019 adoptant le compte administratif 2018,  
VU la délibération n°2019-010 en date du 14 mars 2019 adoptant le compte de gestion 2018,  
VU la délibération n°2019-011 en date du 14 mars 2019 décidant de l'affectation du résultat 2018,  
Vu la délibération n° 2019-013 en date du 14 mars 2019 fixant les taux communaux des impositions locales pour l'exercice 2019,*

Madame Catherine STARON, adjointe aux finances, expose le contenu du budget communal de l'exercice 2019 en précisant les principales orientations,

**Au vu de cet exposé,**

**Le conseil municipal,**

**Monsieur Serge FAGES, Maire entendu**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**ADOpte** du budget primitif communal pour l'exercice 2019 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 249 233.00€	1 667 365.00€
Recettes	4 249 233.00€	1 667 365.00€

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20190314-2019-016-DE Date de réception préfecture : 18/03/2019</p>
--	--	---